



# LES DÉFIS SOULEVÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE



Estelle Brack

Economiste

Avec des systèmes de gouvernance parfois contradictoires, une pénurie prochaine d'experts et une nécessaire mise en conformité par rapport aux normes internationales, la finance islamique a encore un certain nombre de défis à surmonter.

**L**a finance islamique est actuellement un des domaines les plus intéressants des marchés financiers. Le FMI estime que la croissance du secteur de la finance islamique a été en moyenne de 10 % sur les dix dernières années et que la croissance du secteur de la finance islamique a été en moyenne de 15 % depuis 2003 pour atteindre 500 milliards de dollars fin 2006, dont la moitié détenue par des banques islamiques (Jobst, 2007). Cette expansion est alimentée par la conjonction de divers facteurs comme l'afflux de pétrodollars (dû au nouveau renchérissement des hydrocarbures), le développement des communautés musulmanes dans les métropoles occidentales, la progression du microcrédit dans les pays en développement, mais aussi et sans doute la réaction contre le capitalisme financier international et la résurgence du fondamentalisme musulman.

## DES RÉFÉRENTIELS DE GOUVERNANCE PARTIELLEMENT CONTRADICTOIRES

Malgré l'intérêt qu'elle suscite dans les milieux académiques et professionnels, la finance islamique demeure

encore méconnue ; elle est présentée tantôt comme rétrograde (Schart, 1964), car elle condamne le prêt à intérêt et impose le partage des profits et des pertes entre les emprunteurs et les prêteurs, tantôt comme moderne (Baller, 2005), car elle introduit une forme nouvelle de "gouvernance partenariale", s'efforçant de concilier les principes de la finance anglo-saxonne et ceux du Coran (*qur'an*), de la loi islamique (*charia*), de sa jurisprudence (*fiqh*) et de sa tradition (*sunna*).

Parmi les diverses problématiques soulevées par le développement de la banque islamique, celle de sa gouvernance par des modèles radicalement différents, s'avère encore largement inexplorée. Les règles appliquées par les banques islamiques sont issues de principes – souvent jugés contradictoires – relevant des théories anglo-saxonnes des organisations, d'une part, et de la loi islamique, d'autre part. Les dirigeants de ces établissements sont en fait soumis à des règles de gouvernance à la fois actionnariale (*shareholders' governance*), partenariale (*stakeholders' governance*) et religieuse (*islamic governance*) (Zied et Pluchard, 2006).

Yoshimori (1995) a distingué les systèmes monistes de gouvernance (focalisés sur l'actionnaire), les systèmes dualistes (ciblant les actionnaires et un tiers) et les systèmes pluralistes (conciliant les intérêts de plusieurs stakeholders). Le système moniste repose essentiellement sur le paradigme de l'individualisme méthodologique classique (Boudon, 1986) ; les systèmes dualistes et pluralistes se réclament d'un individualisme méthodologique plus complexe (Dupuy, 1992). L'état de l'art laisse apparaître que les dirigeants des banques islamiques sont soumis à un système dualiste particulier de gouvernance partenariale, fondé sur les principes de la gouvernance anglo-saxonne (imposés par les actionnaires non musulmans et par les instances internationales de régulation bancaire) et de la gouvernance islamique (appliqués par les actionnaires et les clients musulmans, ainsi que par les autorités religieuses).

L'espace morcelé de la banque islamique est donc

## DES DIPLOMES RECONNUS

FORMER DES SPÉCIALISTES  
À LA FINANCE ISLAMIQUE

■ Face à l'essor de la finance islamique, les institutions financières "halal" vont de plus en plus être confrontées à une déficience d'experts. Les spécialistes dans ce domaine sont aujourd'hui chassés par des cabinets de recrutement. Ils peuvent recevoir jusqu'à trois propositions d'emploi par jour. Résultat, le turnover est important au sein des banques du pays du Golfe Arabe et il n'est pas rare de voir de jeunes banquiers à des postes à haute responsabilité. L'offre de formation n'a pas vraiment anticipé ce problème. Pour l'instant, il n'existe en Europe qu'une seule certification reconnue par le monde de la finance islamique. Le Securities and Investment Institute (SII) [1], l'organisme qui forme les professionnels de la finance à Londres, et l'École supérieure des affaires (ESA) [2] à Beyrouth, ont mis en place la première qualification

en finance islamique, dénommée *Islamic Finance Qualification* (IFQ). "En 2003, nous avons été contactés par la Banque Centrale du Liban, raconte Ruth Martin, managing director du SII. Selon eux, il y avait un marché important à saisir dans la formation en finance islamique. C'est pourquoi nous avons développé, en partenariat avec l'ESA, un diplôme de haut niveau dans ce domaine". Près d'une vingtaine d'experts ont travaillé sur la question pour mettre en place des supports d'études, créer un *workbook* (manuel de formation) et élaborer le contenu du diplôme. Tout ce travail a été mené dans l'optique d'aider des cadres à se former dans ce nouveau domaine financier. Des juristes, des banquiers, des consultants... peuvent suivre la formation de façon autonome grâce à ce *workbook*: 75 livres sterling investis pour 11 chapitres et environ 200 pages.

L'examen se passe ensuite en ligne et coûte 150 livres. Lancé officiellement le 31 octobre 2006 lors d'une cérémonie à Mansion House à Londres, le premier examen de l'IFQ a eu lieu le 19 mars 2007. À ce jour, 170 cadres bancaires ont réservé une session pour obtenir l'IFQ. En revanche, 500 *workbook* ont été vendus dans plus de 33 pays. Le *workbook* a été constitué par un comité d'experts, notamment des banquiers spécialisés en finance islamique venant de différents pays. "Un comité spécial d'experts se rencontre environ cinq fois par an pour faire évoluer le contenu du certificat et le maintenir à la pointe", explique Ruth Martin. "Ceux qui le souhaitent peuvent compléter l'apprentissage en suivant des formations *ad hoc*, adaptées à leurs besoins", ajoute Roger Ourset, directeur général de l'ESA. "Nous avons ainsi accrédité des centres de formation à Londres,

et dans plusieurs pays du Moyen-Orient".

L'ESA a créé en 2003 Al Multaqqa (qui signifie "la rencontre" en arabe), un centre de recherche et d'expertise en finance islamique.

L'École propose aussi des formations courtes dans plusieurs pays d'Europe (France, Luxembourg, Suisse) et lancera, dès 2008, un Mastère de spécialisation en finance islamique développé en partenariat avec une grande école de gestion européenne.

A. F.-T.

[1] Le SII, Institut britannique des investissements et des titres financiers, certifié par le ministère de l'Éducation, propose une large offre de qualifications dans les métiers de la finance.

[2] École supérieure de gestion de droit libanais gérée par la chambre de commerce et d'industrie de Paris, l'ESA a été créée en 1996 à l'initiative de la Banque du Liban afin d'importer le modèle européen de business school au Moyen-Orient.

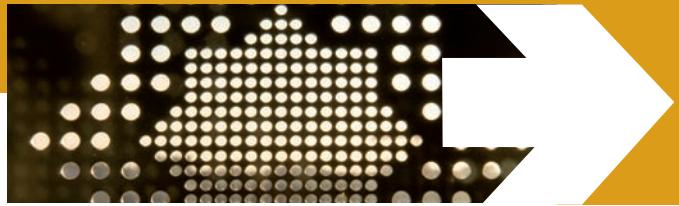
confronté à un environnement financier global orienté vers la création de valeur pour l'actionnaire, mais son développement s'inscrit dans un vaste mouvement favorable à une économie de plus en plus socialement responsable. Ce développement implique une délibération entre les théoriciens et les praticiens des gouvernances actionnariale, partenariale et islamique.

## LE MANQUE DE RESSOURCES

Les institutions islamiques ont été créées sur le modèle des banques commerciales (conception, objectifs, procédures, formation et mode opératoire) alors qu'on attend d'elles qu'elles mettent en œuvre du financement

de projets, du capital-risque à long terme, tout en répondant aux aspirations sociales de développement économique. Elles ont difficilement la structure, la capacité, l'environnement et le personnel pour remplir tous ces objectifs. En effet, on constate un manque de spécialistes formés de façon adéquate aux modèles et aux instruments de la finance islamique. Les institutions financières islamiques ont généralement recruté parmi les professionnels de la banque et de la finance conventionnelles, alors qu'il ne s'agit pas de seulement convertir des produits et services conventionnels vers des produits et services islamiques.

Selon les analystes de Goldman Sachs, "le capital humain



pourrait constituer un obstacle au développement du marché étant donné le nombre limité d'experts". Le cabinet KPMG estime quant à lui que le manque de scholars (ou experts) pourrait "limiter l'innovation".

## IMPACT SUR LA CONCURRENCE

Avec l'accession des pays à l'OMC, la concurrence internationale devient plus visible, plus explicite pour un certain nombre de pays. En réponse : une stratégie de développement reposant sur une exigence de différenciation ; trois possibilités s'offrent aux pays du monde islamique :

- une concurrence par les prix, s'il existe un avantage en matière de coûts ;
- une concurrence par la qualité, s'il existe un avantage de spécialisation haut de gamme ;
- une spécialisation, s'il existe une compétence territoriale ou opérationnelle particulière.

Dans le Golfe Persique, s'il y a peu de concurrence en prix et que les comportements bancaires sont souvent oligopolistiques, il ne reste par conséquent que deux stratégies génériques : la qualité ou la spécialisation.

Pour les plus petites banques, la spécialisation islamique est en soi un instrument de différenciation. Pour les grandes banques, développer des "fenêtres islamiques" permet d'ériger des barrières à l'entrée, notamment pour protéger le marché de détail. Les grandes entreprises sont peu sensibles à l'argument religieux en matière de financement ; les particuliers le sont bien davantage, et de plus en plus.

## BANQUE ISLAMIQUE ET STABILITÉ FINANCIÈRE

Cette croissance pose des défis majeurs aux législateurs et aux organisations internationales intergouvernementales auxquels est confiée la surveillance de la solidité et de la stabilité d'un système financier global. Le Fonds monétaire international (FMI) a fait à plusieurs reprises des recommandations aux banques islamiques en vue d'une mise en conformité de leurs normes comptables et prudentielles, notamment aux référentiels de Bâle. L'un des principaux obstacles à une croissance durable et transparente est associé à l'incertitude légale due à la disparité des régulations au sein des superviseurs nationaux, où chaque régulateur travaillerait de façon indépendante et refuserait de reconnaître la validité du jugement fait par les parties étrangères. Pour y répondre, les problèmes soulevés par l'application de la charia à l'activité bancaire sont traités au sein de chaque banque par des instances religieuses variées : comités charia, superviseurs, conseillers religieux, assemblées générales islamiques... Des instances fédérales diverses (cours islamiques suprêmes, université Al-Azhar du

Caïre...) tranchent les éventuels litiges entre interprétations de la loi. En outre, trois organisations internationales ont été créées afin d'harmoniser les pratiques bancaires islamiques : l'Accounting & Auditing Organization of Islamic Financial Institution (AAOIFI), fondée à Bahrein en 1991, a pour mission d'harmoniser les règles comptables des banques islamiques ; l'Islamic Financial Services Board (IFSB), créé en 2002 par plusieurs États musulmans, a pour rôle de rechercher des voies d'intégration de la finance islamique à la finance internationale ; l'International Islamic Financial Market (IIFM), fondé à Bahrein en 2002, a pour objectif de concevoir de nouveaux mécanismes et instruments de marché compatibles à la fois avec la charia et un développement rapide de la banque islamique.

L'IFSB planche en particulier sur l'examen de plusieurs projets destinés à développer des standards internationaux en introduisant de nouveaux critères ou en adoptant certains pour les rendre cohérents avec les principes de la charia. Il a promulgué déjà deux critères concernant l'adéquation du capital de la banque islamique et le risque de gestion, et a recommandé leur mise en application effective à partir de 2007. Il a également émis un projet relatif au 3<sup>e</sup> critère sur la bonne gouvernance.

## TROIS OBSTACLES MAJEURS

Outre l'organisation de la réglementation et du contrôle, pour M. El Qorchi (2005), les décideurs doivent surmonter trois autres obstacles majeurs.

■ **La collecte des données.** Le manque de données agrégées rend pratiquement impossible la comparaison des banques islamiques d'un pays à l'autre, difficulté qui, conjuguée à l'absence de normes communes de déclaration et de comptabilité, complique la tâche des contrôleurs. On ne dispose pas de données sur les activités transfrontalières des banques islamiques, le montant des transactions islamiques transfrontalières ou les investissements immobiliers fondés sur les principes de l'islam dans les pays développés. Certaines banques centrales, dont celles de Bahrein, de Malaisie et de Turquie, ont commencé à inclure dans leur rapport annuel un chapitre sur les banques islamiques, en les plaçant dans un groupe distinct, avec des données agrégées qui fournissent des informations sur l'ampleur et la croissance de ces institutions au niveau du pays. Néanmoins, il faut un effort de coopération multilatérale pour collecter et regrouper les données transfrontalières.

■ **Les marchés de capitaux.** Les marchés des instruments et effets publics islamiques restent peu dévelop-

pés et le marché financier islamique international en est à ses débuts. Le secteur doit élargir et affiner les catégories d'avoirs et d'engagements et inventer de nouveaux instruments et techniques qui permettraient aux banques islamiques de diversifier leurs bilans.

**Le développement des marchés monétaires.** La conception d'instruments islamiques pour les opérations monétaires s'avère délicate. Dans les pays à double système bancaire, l'absence d'instruments ne portant pas intérêts a limité le champ de la gestion monétaire. Le caractère liquide des engagements des banques, lié à la prédominance des dépôts à courte échéance, prédispose le système à détenir d'importantes liquidités et des réserves excédentaires. Cette situation freine l'intermédiation financière et l'approfondissement du marché.

La finance islamique ne gagnera donc vraisemblablement ses lettres de noblesse et ne pourra accéder à une forme de reconnaissance internationale qu'à un certain nombre de conditions : transparence, gouvernance, gestion des risques et compatibilité comptable. ■

## Références

- Baller S., "Droit islamique : le deuxième système juridique du monde", *Echanges DFCG*, 222, 2005.
- Boudon R., "Individualisme et holisme dans les sciences sociales", in Birnbaum & Leca, *Sur l'individualisme*, presses de la FNSP, 1986.
- Dupuy J.P., "Introduction aux sciences sociales", Ellipses & Dumouchel, 1992.
- El-Hawary D., Grais W. & Iqbal Z., "Islamic Financial Institutions : The Nature of the Regulated", World Bank Policy Research Working Paper 3227, March 2004
- El Qorchi M., "La finance islamique est en marche", Finances et Développement, Fonds Monétaire International, Déc. 2005.
- Errico L. et Farrahbaksh M., "Islamic Banking : Issues in Prudential Regulation and Supervision" IMF Working Paper No. 98/30, 1998.
- Jobst A., "The Economics of Islamic Finance and Securitization", *Journal of Structured Finance*, Volume 13, n° 1, 2007.
- Schart J., "An Introduction to Islamic law", Routledge, 1964.
- Yoshimori M., "Whose company is it ? The concept of the corporation in Japan and in the west", Long Range Planning, Vol. 18, 4, 1995.
- Zied C. et Pluchard J.-J. "La gouvernance de la banque islamique", Communication à l'IAE Poitiers juin 2006.  
<http://www.iae.univ-poitiers.fr/affi2006/Coms/052.pdf>

## POUR EN SAVOIR PLUS

### BIBLIOGRAPHIE

- **An Introduction to Islamic – Finance Theory and Practice**  
Zamir Iqbal, Abbas Mirakhor, 350 Pages, publié 2006, John Wiley & Sons
- **Islamic Financial Services Industry Development: Ten-Year Framework and Strategies** (mai 2007). Rédigé par l'Islamic research and Training Institute, Islamic Development Bank and the Islamic Financial Services Board.  
([www.ifsb.com](http://www.ifsb.com))
- **IMF Survey: Islamic Banking Makes Headway, 19 septembre 2007.**

### REVUE BANQUE ÉDITION

- "La finance islamique : une intégration possible dans le système bancaire français",

Chucri-Jospeh Serhal, avocat au barreau de Beyrouth, cabinet Gide Loyrette Nouvel. Banque & Droit n°106 mars-avril 2006

■ **Titrification islamique : comment accéder à une nouvelle base d'investisseurs,**  
Chucri-Joseph Serhal (Avocat au Barreau de Beyrouth. Cabinet Gide Loyrette Nouvel). Gilles Saint-Marc (Avocat associé. Cabinet Gide Loyrette Nouvel). Banque & Droit n°109 de septembre 2006

### CONFÉRENCES

■ "Premier forum français de la finance islamique. L'industrie financière française et la place de Paris à l'heure de la finance islamique". Organisé par la chambre de commerce franco-

arabe, le 6 décembre 2007, aux salons de la Maison des Arts et Métiers, 9 bis avenue d'Iéna, 75116 Paris

■ "The second islamic financial services forum : the European challenge". Organisé par Islamic Financial Services Board, la Banque des Règlements Internationaux et la Deutsche Bundesbank, les 5 et 6 décembre 2007, au Radisson SAS Hotel, Francfort. Pour plus d'informations : [www.ifsb.org/frankfurt](http://www.ifsb.org/frankfurt)



À voir aussi le prochain dossier de Banque Stratégie n° 253 à paraître le 16 novembre 2007 sur la finance islamique dans le monde.